



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Normandie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Normandie - CMA Normandie
2 rue Claude Bloch - 14000 CAEN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Normandie

2 rue Claude Bloch - 14000 CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les membres, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 19 juin 2024

KPMG SA



Thierry CHAMPION

Associé

ACTIF	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022 NET
	BRUT	NET	
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	17 779,15	0,00	0,00
Droit au bail	5 924,53	5 924,53	5 924,53
Autres	1 621 612,07	174 125,76	246 415,34
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 182 943,54	1 182 943,54	1 177 743,54
Agencements et aménagements de terrains	345 426,70	74 260,08	77 492,94
Constructions	76 238 328,95	46 361 695,80	32 796 440,37
Constructions sur sol d'autrui	25 821,60	0,00	0,00
Installations techniques,matériel et outillage à caractère pédagogique	16 216 705,07	6 283 718,53	4 178 547,75
Autres	14 483 470,46	3 082 184,20	2 969 290,67
Immobilisations corporelles en cours	125,93	0,00	366 784,47
Avances et acomptes	0,00	125,93	2 274 120,00
Dépréciation des immobilisations (amortissement pour ordre)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières			
Participations et autres formes de participation	806 512,62	769 988,13	769 988,13
Prêts	16 462,09	16 462,09	16 462,09
Autres	428 593,46	14 067,80	14 067,80
TOTAL I	111 389 906,17	57 965 496,39	44 893 277,63
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	29 337,87	29 337,87	20 550,64
Créances			
Fournisseurs débiteurs	3 411,18	3 411,18	12 810,60
Clients et comptes rattachés	3 247 711,33	2 972 577,62	11 265 629,68
Personnels et comptes rattachés	95 588,87	11 709,68	11 709,68
Sécurité sociale et autres organismes sociaux ..	0,00	0,00	1 791,50
Etat et autres collectivités publiques	4 031 517,25	4 031 517,25	684 354,12
Autres créances	74 382,45	74 382,45	111 519,99
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Disponibilités			
Caisse	4 529,44	4 529,44	11 435,08
Comptes courants	31 738 650,90	31 738 650,90	22 186 557,12
Régies d'avances et accreditifs	0,00	0,00	0,00
REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	349 050,83	349 050,83	397 345,50
TOTAL II	39 574 180,12	-275 133,71	39 299 046,41
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00	0,00
COMPTE DE LIAISON			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	150 964 086,29	-53 699 543,49	79 596 981,54

CMA NORMANDIE		Feuillet n°40/3	
BILAN EXERCICE 2023			
(Tous services confondus)			
PASSIF		2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Apports			
Dotation initiale		12 508 354,40	12 600 993,14
Dons et legs en capital		18 316,83	18 316,83
Affectation		5 896 730,12	5 896 730,12
Réserves			
Autres réserves (réserves facultatives)		8 515 762,98	4 023 712,39
Dépréciation de l'actif (à déduire)		0,00	0,00
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		3 039 153,74	3 039 153,74
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)		409 848,73	4 492 050,59
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)		72 492 870,43	57 851 260,05
		-30 977 362,90	-29 027 080,99
TOTAL I		71 903 674,33	58 895 135,87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		28 632,71	265 739,66
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		1 497 834,20	1 403 098,71
TOTAL II		1 526 466,91	1 668 838,37
DETTES			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts		4 435 924,58	4 698 090,69
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales		0,00	0,00
Comptes courants créditeurs		56 411,29	0,00
DETTES D'EXPLOITATION			
Fournisseurs		3 159 478,44	3 253 561,82
Fournisseurs d'immobilisations		7 803 808,18	0,00
Clients et comptes rattachés		0,00	0,00
Personnels et comptes rattachés		1 155 179,14	1 529 609,36
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 509 575,27	2 542 548,77
Etat et autres collectivités publiques		1 256 698,31	4 539 356,15
Autres dettes (y.c. 47)		30 385,07	38 327,99
REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		3 426 941,28	2 431 512,52
TOTAL III		23 834 401,56	19 033 007,30
F.R. 2022			
65 262 064,93		F.R. 2023	77 866 065,82
-44 893 277,63			-57 965 496,39
20 368 787,30			19 900 569,43
SOIT :			-468 217,87
TOTAL IV (I+II+III)		97 264 542,80	79 596 981,54

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE
COMPTE DE RESULTAT CMA NORMANDIE
REALISATIONS 2023

CHARGES	Realisations 2022	BR 2023	Realisations 2023	PRODUITS	Realisations 2022	BR 2023	Realisations 2023
Charges d'exploitation				Produits d'exploitation			
Charges de personnel (64)	24 854 145,25	28 178 619,15	26 889 520,37	Subvention d'exploitation (74)	1 942 366,05	2 353 406,93	1 861 940,49
Personnel extérieur à l'établissement (621)	83 005,56	99 500,00	137 731,42	<i>dont ministère chargé de l'artisanat</i>	434 439,88	606 047,00	558 696,29
Taxe sur les salaires (6311)	1 174 728,82	1 335 382,64	1 251 288,20	<i>dont Région</i>	454 276,57	442 933,00	427 094,57
				<i>dont Taxe d'apprentissage</i>	146 756,54	162 000,00	53 982,45
					0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00	0,00
Achats (60 sauf 603)	4 106 579,86	5 782 469,35	6 382 870,16	Production stockée (71)	0,00	0,00	0,00
Variation des stocks (603)	-4 349,39	200,00	-8 787,23				
Charges spécifiques (657 et 658)	118 500,50	222 725,00	406 659,26	Produits spécifiques (757)	8 618 901,19	7 911 788,00	8 283 552,21
				<i>dont taxe pour frais de chambres de métiers</i>	8 471 431,00	7 825 788,00	8 169 288,00
				<i>dont ressources ou subventions de</i>			
				<i>fonctionnement affectées</i>	0,00	0,00	0,00
				<i>dont droit additionnel finançant le Conseil de la Formation</i>	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion (61*62 sauf 621, 63 sauf 6311,65 sauf 657 et 658)	6 981 880,87	8 902 071,38	7 196 909,60	Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	31 790 603,01	36 233 663,32	33 757 227,66
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	4 827 455,56	3 948 574,76	4 748 617,59	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	316 328,66	0,00	797 868,58
				Transferts de charges d'exploitation (791)	205 676,42	156 000,00	183 884,18
Total I	42 141 947,03	48 469 542,28	47 004 809,37	Total I	42 873 875,33	46 654 858,25	44 884 473,12
Résultat d'exploitation (+ ou -)	731 928,30	-1 814 684,03	-2 120 336,25				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)							
Charges financières				Produits financiers			
Intérêts et charges assimilées (66)	78 101,85	81 413,42	80 346,42	Intérêts et produits assimilés (76)	50 271,24	29 000,00	319 777,51
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (686)	0,00	0,00	0,00	Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)	0,00	0,00	0,00
				Transfert de charges financières (796)	0,00	0,00	0,00
Total II	78 101,85	81 413,42	80 346,42	Total II	50 271,24	29 000,00	319 777,51
Résultat financier (+ ou -)	-27 830,61	-52 413,42	239 431,09				
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	12 113,29	3 000,00	14 156,80	Sur opérations de gestion	2 218 686,63	2 266 359,67	10 732,18
Sur opérations en capital	5 382,03	0,00	13 835,74	Sur opérations en capital	9 430,00	0,00	85 512,00
<i>dont valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (675)</i>	5 382,03	0,00	13 835,74	<i>dont VNC des éléments d'actifs (775)</i>	9 430,00	0,00	85 512,00
				<i>dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subvention d'investissement) virée au résultat de l'exercice (777)</i>	2 214 425,11	2 266 359,67	10 622,56
autres charges exceptionnelles	159 330,13	20 000,00	92 874,50	autres produits exceptionnels	1 787 272,72	0,00	94 709,52
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)	0,00	0,00	0,00	Quote part des subventions d'investissements (782)			2 316 426,23
Total III	176 825,45	23 000,00	120 867,04	Total III	4 015 389,35	2 266 359,67	2 507 379,93
Résultat exceptionnel (+ ou -)	3 838 563,90	2 243 359,67	2 386 512,89				
Engagements à réaliser sur ressources dédiées	0,00	0,00	0,00	Report des ressources dédiées de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les bénéfices (V)	50 611,00	0,00	95 759,00				
TOTAL DES CHARGES	42 447 485,33	48 573 955,70	47 301 781,83	TOTAL DES PRODUITS	46 939 535,92	48 950 217,92	47 711 630,56
Solde créditeur = excédent	4 492 050,59	376 262,22	409 848,73	Solde débiteur = déficit	0,00	0,00	0,00
TOTAL	46 939 535,92	48 950 217,92	47 711 630,56	TOTAL	46 939 535,92	48 950 217,92	47 711 630,56

* y compris :
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

CMA NORMANDIE

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2023

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	3
2.1.6	Evaluation des stocks	3
2.1.7	Créances	4
2.1.8	Produits à recevoir	4
2.1.9	Charges constatées d'avances	4
2.1.10	Trésorerie	5
2.2	Passif	5
2.2.1	Capitaux propres	5
2.2.2	Report à nouveau avant répartition du résultat	5
2.2.3	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Etat des dettes	6
2.2.5	Tableau des emprunts	7
2.2.6	Charges à payer	7
2.2.7	Produits constatés d'avance	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation de l'effectif moyen	8
3.2	Impôt sur les bénéfices	8
4	Autres informations	8
4.1	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	8
4.2	Produit de la taxe pour frais de Chambre de métiers	8
4.3	Engagement hors bilan : informations en matière de crédit-bail	9
4.4	Indemnités et frais	9
4.4.1	Indemnités des personnels	9
4.4.2	Frais de déplacements, de missions et réceptions et de représentation	9
4.4.3	Indemnités de fonctions et vacations (Compte 653)	9

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

CONTEXTE

Les points importants de cet exercice 2023 sont les suivants :

- Un Chiffre d'affaires OPCO de 27 246 083€
- Réception du CFA Le Havre Raphaël MALLARD (Projet 17M€)
- Forte diminution des charges courantes par rapport au budget rectificatif 2023
- Un résultat conforme au budget rectifié 2023
- Un fonds de roulement en hausse atteignant 20.6M€ soit 6.5 mois de charges de fonctionnement
- Un reclassement des comptes de quote-part de subvention en compte 78

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La CMA NORMANDIE a arrêté ses comptes en respectant le référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	B	C	D	E = B+C-D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 557 648,53	87 867,22	-	1 645 515,75
Immobilisations corporelles	89 373 982,95	19 442 980,68	324 267,31	108 492 696,32
Immobilisations en-cours	2 640 904,47	-	2 640 778,54	125,93
Immobilisations financières	1 251 568,17			1 251 568,17
TOTAL	94 824 104,12	19 530 847,90	2 965 045,85	111 389 906,17

2.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements cumulés au 31/12/2022	Diminution: dotations de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 305 308,66	-	160 156,80	1 465 465,46
Immobilisations corporelles	48 174 467,68	677 216,04	4 010 642,53	51 507 894,17
Immobilisations financières	451 050,15	-	-	451 050,15
TOTAL	49 930 826,49	677 216,04	4 170 799,33	53 424 409,78

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une augmentation des postes autres immobilisations incorporelles pour 87 867,22 € est constatée sur l'exercice.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants
	Investissements directs
Agencement aménagement terrain	5 200,00
Construction	15 506 269,99
Matériels et outillages	2 881 482,63
Installations générales	170 010,32
Matériel informatique	326 317,49
Mobilier	495 816,27
Matériel de transport	10 518,00
Matériels divers	47 365,98
TOTAL	19 442 980,68

2.1.5 Immobilisations financières

Voici le détail des immobilisations financières à la clôture :

Types d'immobilisations	Valeur brute
Participations	221 111,15
Créances rattachées à des participations	414 525,66
Dépôts et cautionnements	14 067,80
Autres titres immobilisés	585 401,47
Prêts	16 462,09
TOTAL	1 251 568,17

2.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks suivants : produits alimentaires et de fournitures sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé de 29 337.87 €.

2.1.7 Créances

Créances(a)	Montant net	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Dépôts et Cautionnement	428 593,46		428 593,46
Prêts (1)			-
Autres	3 411,18	3 411,18	
Créances clients et comptes rattachés	3 247 711,33	3 247 711,33	
Créances sociales	95 588,87	95 588,87	
Créances fiscales	940 811,55	940 811,55	
Autres créances	74 382,45	74 382,45	
Charges constatées d'avance	349 050,83	349 050,83	
TOTAL	5 139 549,67	4 710 956,21	428 593,46
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.8 Produits à recevoir

NATURE	MONTANTS
Personnel et organismes sociaux	81 563,13
Subventions	4 031 517,25
Débiteurs divers	0
Clients factures à établir	1 643 870,03
Intérêts courus à recevoir	120 592,01
TOTAL	5 877 542,42

2.1.9 Charges constatées d'avances

349 050,83 € composés d'abonnements, d'assurances, de prestations informatiques, de documentation et de divers fournisseurs.

2.1.10 Trésorerie

Nature	Services généraux		TOTAL
Placements	7 000 000,00		7 000 000,00
Comptes bancaires	13 950 686,94		13 950 686,94
CCP	8 923,36		8 923,36
Livret	9 361 834,37		9 361 834,37
Caisse	4 529,44		4 529,44
Virement interne-régie	7 362,82		7 362,82
Intérêts à recevoir	120 592,01		120 592,01
TOTAL	30 453 928,94		30 453 928,94

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

Libellé	Solde au 31/12/2022	C	D	E=B+C-D
		Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Capitaux propres sans droit de reprise				-
Valeur du patrimoine intégré				-
Dotation initiale	16 791 868,87	-	-	16 791 868,87
Affectation	5 896 730,12	-	-	5 896 730,12
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	18 316,83	-	-	18 316,83
Réserves	-			-
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	-			-
Autres réserves	4 023 712,39	4 492 050,59		8 515 762,98
Dépréciation de l'Actif	-			-
Report à nouveau créateur	3 039 153,74	-	-	3 039 153,74
Résultat	4 492 050,59	409 848,73	4 492 050,59	409 848,73
Subv. d'investissement net	24 633 303,33	18 305 235,44	5 706 545,71	37 231 993,06
Fonds dédiés				-
TOTAL	58 895 135,87	23 207 134,76	10 198 596,30	71 903 674,33

* détail du résultat :

Services généraux CMA NORMANDIE :-285 706,59 €,

CFA NORMANDIE : 695 555,32 €,

soit un résultat comptable 2023 de **409 848,73 €**.

2.2.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Le report à nouveau créateur s'élève à 3 039 153,74 €.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	B	C	D		E=B+C-D
Rubriques	Provisions au 31/12/2022	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions au 31/12/2023
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques :					-
Litiges	-				-
Autres	725 702,10	549 354,00	686 806,20		588 249,90
Provisions pour pensions et obligations					
Indemnités de départ en retraite (2)	943 135,97	-	-	4 919,26	938 216,71
Provisions pour charges					
Pour réparations	-			-	-
TOTAL	1 668 838,07	549 354,00	686 806,20	4 919,26	1 526 466,61

(1) renvoi au 1.1

(2) les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes : catégorie titulaire, âge de départ à la retraite 60-62 ans (âge légal de départ), taux de charges patronales 50 %, taux de contribution patronale 50 %, table de turnover faible, table de profil évolution point chambre de métiers, table de mortalité INSEE 2022, convention collective Statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, taux d'actualisation retenu 3,75 %

2.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunts et dettes financières divers (2)	4 435 924,58	341 464,00	1 064 588,00	3 029 872,58
Comptes courants créditeurs	-		-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 411,29	56 411,29		
Clients et comptes rattachés	10 963 286,62	10 963 286,62		
Dettes sociales	-			
Dettes fiscales	3 664 754,41	3 664 754,41		
Autres dettes	1 256 698,31	1 256 698,31		
Produits constatés d'avance	30 385,07	30 385,07		
	3 426 941,28	3 426 941,28		
TOTAL	23 834 401,56	19 739 940,98	1 064 588,00	3 029 872,58
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

2.2.5 Tableau des emprunts

ORGANISME PRETEUR	OBJET DE L'EMPRUNT	DATE	EMPRUNT			CHARGE RESTANT DUE	
			MONTANT	TAUX	DUREE	TOTAL	PART SUBVENTIONNEE
BRED	Aquisition siège social HASTINGS * ROUEN	28/09/2012	308 909,99	2,50%	69 mensualités	14 427,39	-
	<i>*(Avenant au Prêt 106122866)</i>						
B.R.E.D.	REHABILITATION DU SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE DES SERVICES CAEN	05.06.2011	100 000,00	3,15%	12 ans	9 193,89	-
CREDIT MUTUEL	CFA Coutances	05.03.2017	687 500,05	1,97%	216 mensualités	86 411,45	104 166,81
CIC	CFA ROUEN	05.09.2017	990 000,00	2,70%	216 mensualités	70 168,34	660 163,33
CIC	CFA ROUEN	05.03.2017	1 010 289,39	3,80%	240 mensualités	78 514,25	695 301,59
CDN	CFA LE HAVRE	02.12.2021	1 010 000,00	1,00%	240 mensualités	10 100,04	1 010 000,00
Caisse epargne	CFA LE HAVRE	06.11.2020	1 010 000,00	1,05%	240 mensualités	60 886,60	959 520,07
Crédit Agricole	CFA LE HAVRE	26.10.2021	1 010 000,00	1,09%	216 mensualités	21 763,49	997 284,33
						351 465,45 	-
							4 426 436,13

2.2.6 Charges à payer

NATURE	MONTANTS
Fournisseurs factures non parvenues	603 328,91
Personnel et organismes sociaux 428 + 438	1 856 833,76
Etat et autres <i>collectivités 4486</i>	1 617,37
Créditeurs divers	0
TOTAL	2 461 780,04

2.2.7 Produits constatés d'avance

3 426 941,28 € sont constitués essentiellement par les factures OPCO des CFA produits concernant l'exercice 2023.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel Salarié
CDI titulaire en ETP	363,02
CDD en ETP	152,49
Vacataires en ETP	3,88
TOTAL	519,40

3.2 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant
Résultat avant impôts	505 607,73
Impôts : - au taux de 24 %	88 639,00
- au taux de 15 %	1 404,00
Revenus locatif - au taux 2,5%	5 716,00
Résultat après impôts	409 848,73

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel. (pas de correction fiscale)

L'assiette fiscale retenue étant de 369 329 € au taux de 24 %, 9 357,00 € au taux de 15%, un montant de recettes imposables de 228 630,00 € au taux de 2,5%.

4 Autres informations

4.1 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

Les honoraires au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 35 015 € HT.

4.2 Produit de la taxe pour frais de Chambre de métiers

La taxe pour frais de Chambre de métiers reçue par la CMA Normandie s'élève à 8 169 288,00 €.

4.3 Engagement hors bilan

Néant

4.4 Indemnités et frais

4.4.1 Indemnités des personnels

Nom de l'établissement :
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE
Réalisation budgétaire 2023 : 1 754 994,22 €

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13 ^{ième} mois)	1 442 097,97
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	0,00
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	0,00
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	312 896,25
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	0,00
TOTAL	1 754 994,22

4.4.2 Frais de déplacements, de missions et réceptions et de représentation

Nom de l'établissement :
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE
Réalisation budgétaire 2023 : 211 151,96 €

Montants en €	Compte 6254 : Déplacements	Compte 62561- 62564 Missions (Repas + hébergement)	Compte 6257 : Réception	Compte 6258 : Frais de représentation
Membres élus	106 815,45	6 022,98	8 261,12	0
Personnel	-	13 961,70	76 090,71	-

4.4.3 Indemnités de fonctions et vacations (Compte 653)

Nom de l'établissement :
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE
Réalisation budgétaire 2023 : 326 316,86 €

Montants en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Membres élus	235 821,26	90 495,60
TOTAL	235 821,26	90 495,60